REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOGUIVY PLOUGRAS

Séance du 26 Janvier 2023

En exercice : 14
Votants : 14

Date de convocation : 18/01/2023
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-François LE GALL, Maire.

Présents : J.F. LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELLEPOIX, Y. LE CREFF, P. LE BALCH, L. LE GUEN, D. LE GUEN, P. LE GALL, M. DUEDAL, C. CHAVANON, F. PICHOURON, B. LE GUYADER.

Absents : A. LE FOLL procuration pour M. DUEDAL et G. LAGADEC procuration pour D. LE GUEN.

Secrétaire de séance : B. LE GYADER

Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que l'agent remplit les conditions d'avancement de grade après réussite au concours,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le conseil municipal à l'unanimité:

- crée un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil, secrétariat et comptabilité.

La modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1er Janvier 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Le Maire soumet la proposition du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 300 000.00 € dans les conditions suivantes :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1.00 %
Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne
(index Euribor 3 mois moyenné de décembre 2022: + 2.063% soit un taux de 3.063%).
Pas de frais en cas de non utilisation

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- **Cession terrain LE MAT**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à modifier la délibération du 27 octobre concernant cette affaire en précisant bien qu'il s'agit d'une cession à titre gratuit.

- **Questions diverses**

- Commission personnel le 30/01/2023 à 19h00 : remplacement secrétaire de mairie
- Le maire fait état du courrier de l'ARS, transmis au Dr LOZACH en vue d'en informer ses stagiaires.

- Le Maire informe qu'il rencontre société Convivio le vendredi 27/01 afin d'étudier les propositions de livraison de repas pour le service de portage. La cantine scolaire serait assurée par la cuisine de Plougras pour un prix de 7.00€/repas contre 8.65€ actuellement avec la société Armony. Le transport serait assuré par la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS.

- Une association contre l'installation d'éoliennes sur la commune a été créée et un courrier a été adressé en mairie avec des informations erronées. Une réponse sera apportée.

- P. LE GALL indique le commencement des travaux du carrefour des 4 Vents. La route sera fermée du 13/02 au 04/03. Elle informe que la mise en place ce jour de l'abri bus à l'école et l'arrivée de celui de Bech Coat fin janvier.

- N. GRELLEPOIX informe de la réception du mobilier de la bibliothèque. Le déménagement sera à prévoir ainsi que l'inauguration.

- M. DUEDAL informe un problème de voirie sur la route qui va de La Salle à Kernévez Il faudrait prévoir de couper le bois et un fossé. F. PICHOURON indique que c'est à négocier avec les propriétaires.

- D. LE GUEN évoque le dossier d'urbanisme LEJEUNE. Le Maire indique qu'une nouvelle demande a été déposée et est en attente de complétude.

- M. DUEDAL s'interroge sur la suppression d'un poste à l'école. Aucune information officielle n'a été donnée à la mairie.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres,

,